

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MSA Alpes-Vaucluse

2019

Procès verbal

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
ALPES-VAUCLUSE
DU 26 AVRIL 2019 A MANOSQUE

La Présidente, Mme SALIGNON salue l'ensemble de l'assemblée et propose avant d'entamer les travaux d'évoquer la mémoire de ceux qui nous ont quittés :

Monsieur Jean-Claude CHAILAN, Délégué du 1er collège, titulaire, du canton de La Javie, élu depuis 1989.

Monsieur Jean BARTHALOIS, Délégué du 2ème collège, titulaire, du canton de Malaucène, élu depuis 2015.

Mme SALIGNON propose d'observer une minute de silence.

Elle souligne que l'Assemblée Générale est l'occasion de rassembler les délégués cantonaux ainsi que les partenaires, afin de témoigner des actions conduites par la MSA auprès de ses adhérents. L'Assemblée Générale a deux objectifs, le premier étant d'informer les délégués sur les résultats et projets de la Caisse et le second d'écouter les suggestions et remarques.

Mme SALIGNON remercie les personnalités qui sont présentes ainsi que les représentants des MSA voisines, qui nous font l'honneur de participer à nos travaux.

Mme SALIGNON donne, en préambule, la parole à Mme Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes.

Mme la Députée remercie la Présidente pour son invitation à participer aux travaux de cette assemblée et s'excuse, par avance de son départ imminent lié à d'autres engagements.

Elle souligne l'importance des sujets abordés lors ce rendez-vous annuel ainsi que celle des prochaines élections qui marquent le fonctionnement démocratique de cette institution.

Elle félicite la Présidente pour son engagement et son travail aux côtés du Conseil d'Administration.

Elle rappelle que le gouvernement œuvre aussi dans le sens du monde agricole. Il a voté la loi Egalim, il y a quelques mois maintenant, pour assurer un revenu correct aux agriculteurs. Il travaille également sur la réglementation en matière de produits phytosanitaires car c'est un risque important pour les utilisateurs et les consommateurs. Elle salue le travail qui est fait dans ce sens par tous.

La Présidente remercie Madame la Députée.

Mme SALIGNON présente le choix de la thématique des travaux de cette assemblée : «la prévention». Le thème sera décliné sous forme de témoignages, de vidéos et d'échanges.

Elle précise que la prévention constitue un axe d'intervention de la MSA Alpes-Vaucluse sur les territoires. La prévention santé est la dimension la plus connue, mais il existe d'autres formes de prévention. Qu'il s'agisse de la prévention de la désinsertion professionnelle, de

l'isolement social, de la prévention du mal-être au travail, de l'épuisement professionnel ou encore la prévention des déserts médicaux, la MSA agit de manière coordonnée aux côtés de ses partenaires et se positionne comme un acteur incontournable.

Elle ajoute que cette Assemblée Générale sera aussi le moment de dresser un bilan de la mandature écoulée et de proposer aux élus et aux partenaires des perspectives en vue des prochaines échéances électorales.

Dans les dossiers remis aux participants se trouvent le rapport d'activité détaillé de la caisse, ainsi que le bilan de cette mandature.

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

Après émargement de la feuille de présence par les membres de l'Assemblée Générale, le quorum statutaire étant atteint, Mme SALIGNON déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse.

L'Assemblée Générale désigne, à l'unanimité, en qualité d'assesseurs :

- au titre du 1^{er} collège : Mme Margueritte BERNARD,
- au titre du 2^{ème} collège : Mme Annie CHATEL,
- au titre du 3^{ème} collège : GAEC de la Pommeraie,
M. Jean-Luc RIMBAUD.

Mme TORRESIN, Directrice Générale, est nommée secrétaire de séance.

Mme SALIGNON propose de fixer l'ordre du jour des travaux :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 avril 2018 à Cavillon,
- Compte rendu de l'activité 2018,
- Lecture et vote des résolutions,
- Rapport du 1^{er} Vice-président,
- Interview de Mme BARTHEE-BARJOT, administratrice MSA Alpes-Vaucluse par Mme Nadine COURSIN, Directrice Adjointe sur la prévention au cœur des territoires : le diagnostic territorial,
- Projection d'un film qui présente le travail fait par la MSA avec le GAEC de l'Etoile du Berger, qui illustre la prévention dans les relations de la MSA avec les entreprises,
- Au titre de l'ASEPT, Mme Sophie DE NICOLAÏ, Directrice Déléguée de la CARSAT Sud Est et M. Christophe VAILLE, Directeur Adjoint de la MSA Alpes-Vaucluse parlerons de la prévention au cœur de la relation partenariale
- Rapport moral de la Présidente,
- Ouverture des débats et questions des délégués,
- Discours des personnalités du monde agricole,
- Discours du Président de la CCMSA,
- Discours des représentants des collectivités locales,
- Discours du représentant de l'Etat.

La Présidente soumet ensuite à l'Assemblée Générale l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 10 avril 2018 à Cavillon.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

II – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Mme TORRESIN précise que pour rendre compte de l'activité de 2018, elle a voulu changer de format en présentant les résultats de la Caisse en suivant la vie du dossier d'un adhérent.

Dans ce choix, elle démontre avec un exemple fictif, la manière dont travaille la MSA Alpes-Vaucluse par un aperçu des coulisses du guichet unique.

La première phase primordiale est le premier contact, qui peut s'opérer par différents canaux :

- 340 000 courriers reçus, 780 000 courriers envoyés,
- 65 000 mails et 23 000 SMS envoyés,
- 200 000 appels traités,
- l'application pour smartphone « Ma MSA et Moi » : 76 000 connexions en 2018, + 36 % par rapport à 2017. La connexion à l'Espace privé et au site internet connaît une croissance impressionnante. Plus de 2,6 millions de pages ont été vues sur notre site web l'année dernière.
- 7 agences d'accueil (le matin sans rendez-vous et l'après-midi avec rendez-vous), la dernière inaugurée cette année à Orange,
- 15 points d'accueil 100 % rendez-vous,
- 48 MSAP.

En 2018, plus de 66 000 personnes ont été reçues à l'accueil, dont 11 000 sur rendez-vous, soit 260 adhérents par jour.

Une fois que le dossier d'un nouvel adhérent arrive à la MSA il est immatriculé. Il s'agit de donner à l'adhérent un numéro de sécurité sociale unique afin de l'identifier sans équivoque. Ces immatriculations permettent aussi de mesurer les caractéristiques de la population agricole :

- Retraités : presque 88 000,
- Personnes protégées en Assurance maladie : presque 84 000,
- Allocataires de prestations familiales et/ou de prestations logement ou de précarité : 15 600.
- Exploitants : 9 200,
- Employeurs de main-d'œuvre : 5 400,
- Salariés : 58 000.

Avec l'ouverture de droits, l'adhérent se fera rembourser les consultations médicales, les médicaments et pourra percevoir des indemnités journalières. La MSA verse 149 millions d'euros de prestations santé. Cela correspond notamment aux feuilles de soins électroniques remboursées dans la journée et papiers, dans un délai de 20 jours. Pour ses démarches, elle incite les adhérents à privilégier la carte Vitale.

Elle rappelle que le système de protection sociale français est un des meilleurs voire le meilleur au monde avec un reste à charge en matière de soin le plus bas d'Europe.

Le service santé instruit aussi des dossiers pour couvrir le risque de perte de revenu issu d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. 17 millions d'euros ont été versés à ce titre par la MSA Alpes-Vaucluse en 2018.

Le volet de la santé est complété par des contrôles réalisés notamment par le contrôle médical qui visent, par exemple, à vérifier que les arrêts de travail sont médicalement justifiés.

Par ailleurs, le service Santé au Travail effectue plus de 5 000 visites de médecine du travail pour les salariés en activité.

Les prestations familiales constituent un autre service accessible aux adhérents de la MSA Alpes-Vaucluse sous forme de différentes allocations :

- Les aides au logement,
- Les allocations adultes handicapés ou enfants,
- Les diverses prestations liées à la précarité, destinées à éviter la pauvreté et à soutenir le retour en emploi : PPA (prime pour l'activité) ou RSA (revenu de solidarité active).

Elles représentent 30 millions d'euros versés en 2018. 70 % de ces dossiers sont payés dans le mois qui suit la demande (pour des dossiers complets).

En MSA, il existe également des dispositifs dits « extra légaux ». Il s'agit d'aides et de dispositifs d'accompagnement qui vont au-delà de ce que prévoit la loi stricto sensu. Ils entrent dans le champ de l'action sanitaire et sociale.

L'Action sanitaire et sociale de la MSA touche aussi bien à l'accompagnement social, à l'insertion, au maintien dans l'emploi, à l'entretien du lien social, aux questions d'inclusion des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, à l'aide aux études, jusqu'au permis de conduire en passant par la lutte contre les logements insalubres, etc. Ce périmètre est très large.

Avec son exemple, Mme TORRESIN imagine des besoins pour cet adhérent fictif en matière de garde d'enfants avec le recours à une des crèches financées par la MSA, en partenariat avec la CAF et les collectivités. 2,8 millions d'euros sont financés par la MSA Alpes-Vaucluse pour soutenir le fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants et faire en sorte que le coût pour les parents soit adapté aux revenus et au nombre d'enfants que compte le foyer.

Elle poursuit par l'éventualité d'un épuisement professionnel détecté par un travailleur social et par une proposition d'aide au répit. L'aide au répit est adaptée à chaque individu : des séjours collectifs et individuels pour « couper » du travail, un accompagnement social, psychologique, des journées de remplacement sur l'exploitation... Ces dispositifs pris en charge par la MSA ont concerné près de 100 personnes en 2018 et ont représenté plus de 100 000 euros.

On imagine que cet adhérent n'est pas très à l'aise avec l'utilisation des nouvelles technologies. La MSA lance une vaste action pour familiariser les adhérents à l'utilisation d'Internet à tout âge avec un accompagnement adapté :

- Les jeunes avec Promeneurs du Net en partenariat avec la CAF et les Conseils départementaux, pour conduire une politique de prévention des comportements à risque sur Internet.
- Les actifs en difficulté avec « coup de pouce connexion » pour aider à l'appropriation et l'utilisation d'Internet au quotidien.
- Les retraités avec « silver surfer » pour se familiariser à l'utilisation des nouvelles technologies et « surfer » en toute sécurité.

Avec la gestion des risques, la MSA tente aussi d'anticiper les éventuelles difficultés que l'adhérent serait susceptible de rencontrer, notamment en travaillant sur la prévention des risques en le faisant bénéficier « des instants santé ».

En 2018, 3 700 jeunes ont été invités à bénéficier d'un examen de prévention bucco-dentaire. En matière de vaccination, les campagnes sur la grippe et le ROR (rougeole, oreillons, rubéole) ont concerné 27 000 adhérents.

Le Recours Contre Tiers, permet de ne pas faire supporter à la collectivité publique le coût de ses soins liés à un accident de la vie courante. Les soins sont remboursés par la MSA et si l'adhérent lui signale cet accident, la MSA se charge alors de contacter le tiers responsable et son assurance afin de recouvrer la somme due. Pour l'adhérent, cette situation est transparente car ses frais médicaux sont pris en charge.

La MSA Alpes-Vaucluse a la particularité de gérer le Recours Contre Tiers pour le compte de 9 MSA du quart Sud-Est. Cela représente 788 000 adhérents et plus de 11,5 millions d'euros recouverts en 2018.

Le Recours Contre Tiers, les actions conduites par le contrôle médical, par les contrôleurs assermentés ou encore la lutte contre la fraude sont autant d'exemples qui permettent à la MSA Alpes-Vaucluse de s'inscrire dans une démarche de maîtrise des deniers publics.

Le système de protection sociale repose sur le travail et les cotisations sociales qui en résultent. Compte tenu de la solidarité nationale en faveur du régime agricole du fait du déséquilibre démographique, en 2018 pour un euro de cotisations, deux euros de prestations sont versés. De surcroît, les montants de prises en charge de cotisations sont significatifs et révèlent amplement l'importance qu'accorde la MSA aux difficultés conjoncturelles que rencontrent les entreprises agricoles.

En 2018, plus d'1,6 million d'euros de cotisations sociales ont été pris en charge, notamment pour que les exploitations viticoles et arboricoles puissent faire face à la crise. Idem s'agissant des éleveurs qui ont été touchés par l'épidémie de fièvre charbonneuse sur les Alpes.

Pour accompagner le déploiement de la DSN et du TESA +, la MSA Alpes-Vaucluse a mis en place des réunions d'information sur les territoires, une cellule téléphonique et une adresse mail dédiées pour faciliter les échanges avec les employeurs. Le prélèvement à la source, les évolutions sur le dispositif TO/DE sont venus s'ajouter à cet ensemble déjà complexe... L'année 2019 devrait être celle de la stabilisation et de l'amélioration de ces dispositifs.

Il existe un large éventail de dispositifs destinés à la prévention des risques professionnels, à la promotion de la qualité de vie au travail et à la lutte contre la survenance des risques psychosociaux.

Par exemple, en 2018, un travail de prévention important a été mené auprès des arboriculteurs et des maraîchers afin de prévenir les troubles musculo squelettiques. Des formations consacrées aux gestes et aux postures à adopter quand on effectue des gestes répétitifs ont été dispensées. Des formations concernant la prévention des chutes de hauteur ont également été animées sur les territoires.

Après une vie professionnelle bien remplie, cet adhérent prendra sa retraite... Seulement voilà, une retraite ça s'anticipe et ça se prépare. C'est pourquoi la MSA Alpes-Vaucluse a développé en 2018 les entretiens individuels retraite. Il s'agit de rencontrer un conseiller en protection sociale de la MSA qui fait le point sur les documents requis, sur les

trimestres nécessaires et le montant que l'adhérent peut percevoir une fois qu'il aura fait valoir ses droits à la retraite. 227 entretiens retraite ont été réalisés en 2018.

Une fois que le dossier de demande de retraite est déposé, la MSA Alpes-Vaucluse s'efforce de verser les pensions dans les meilleurs délais. Ainsi, 78 % des adhérents perçoivent leur retraite dans le mois qui suit leur demande.

Dans une vie professionnelle, il peut aussi y avoir des accidents de parcours... Le service contentieux recherche toujours la conciliation et le dialogue afin de prendre en compte les situations et les difficultés éventuelles. Cette souplesse se traduit notamment par les échéanciers de paiement qui sont accordés. Ils représentent plus de 2,7 millions d'euros.

Si la MSA Alpes-Vaucluse peut se prévaloir d'être une caisse qui fonctionne bien et qui affiche de bons résultats, c'est aussi parce des services supports s'affairent quotidiennement à la tâche : les ressources humaines, les services généraux, l'informatique, la comptabilité, la communication...

La MSA Alpes-Vaucluse s'appuie sur une gestion saine qui la positionne en 6ème place sur un total de 35 caisses en termes de coût de gestion.

En 2017, la MSA Alpes-Vaucluse a démarré un grand chantier de mutualisations de proximité qui, grâce à la collaboration étroite des directions, des salariés et des élus a pu aboutir. Ce travail entrepris avec les MSA de Provence Azur et de Corse s'est concrétisé par des réorganisations majeures pour nos caisses, qui ont pu dégrader nos résultats pendant quelques mois. Aujourd'hui la situation est plus satisfaisante.

La MSA Alpes-Vaucluse occupe d'ailleurs pour l'année 2018, la première place sur les 35 caisses du régime agricole, en matière de taux de mise en œuvre de nos engagements issus de la Convention d'Objectifs et de Gestion (des engagements du type : délais de paiement santé, allocation logement, retraite, nombre d'actions de prévention, d'accompagnement social,...).

Mme TORRESIN salue ces résultats qui sont le reflet de l'investissement et du professionnalisme dont savent faire preuve les 384 collaborateurs que compte la MSA Alpes-Vaucluse.

Mme TORRESIN conclue cette Assemblée Générale particulière pour elle puisqu'elle va prochainement changer de fonction et rejoindre la Caisse Centrale, à Paris.

Elle profite de ce moment pour remercier très sincèrement :

- Marie-Claude SALIGNON et Jean-Michel MAZET, avec qui elle a beaucoup apprécié de travailler, dans un climat de confiance sans faille et un souci permanent du service aux adhérents. Travailler ainsi est à la fois agréable, efficace et surtout humainement très précieux.
- Les administrateurs qui lui ont toujours apporté leur appui, leur esprit constructif, leur dynamisme et la force de leurs convictions.
- Et plus largement tous, élus MSA, pour leur implication,
- Les collègues des MSA voisines avec qui des liens sincères se sont créés.
- Les partenaires de la MSA, et ils sont très nombreux, avec qui elle a pu nouer des relations de confiance pour conduire de beaux projets,
- Et bien sûr, la direction, l'encadrement et l'ensemble du personnel de la MSA Alpes-Vaucluse, dont les qualités humaines, l'investissement et le professionnalisme sont exceptionnels.

Mme TORRESIN est applaudie.

III – LECTURE ET VOTE DES RESOLUTIONS

Mme TORRESIN donne lecture des résolutions suivantes :

1ère résolution : GESTION DE L'ORGANISME

Conformément aux dispositions de l'article R 723-106 du Code Rural, l'Assemblée Générale, approuve la gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2ème résolution : RESERVE DE MEDECINE DU TRAVAIL

«En application des articles D. 723-230 et D. 723 231 du Code Rural, l'Assemblée Générale décide : de mettre la réserve de la fonction « médecine du travail à son niveau réglementaire maximum soit 934 770,92 €, en prélevant la somme 18 650,65 € sur le report à nouveau de la fonction médecine du travail ; de sorte qu'après l'opération le report à nouveau sera égal à 643 817,12 €».

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

IV – RAPPORT DU PREMIER VICE-PRESIDENT

M. MAZET annonce que dans son intervention, il souhaite s'inscrire pleinement dans la thématique de la prévention. Il rappelle l'importance et l'amplitude de ce thème qui concerne tout le monde, d'un point de vue aussi bien individuel que collectif.

Il souhaite démontrer que la prévention est une composante essentielle de la solidarité et qu'elle constitue une des façons, parmi d'autres, de la faire vivre concrètement.

La prévention est essentielle afin réduire les inégalités sociales.

La France fait partie des pays où l'espérance de vie est la plus élevée. Mais cette dernière dépend aussi de toutes les actions de prévention et de la manière dont les publics les plus pauvres donc les plus fragiles sont accompagnés. Aussi, les politiques de prévention à destination des personnes les plus en difficultés, contribuent à réduire ces inégalités. Les aides versées dans le cadre de l'action sanitaire et sociale et les revenus de substitution sont alors essentiels.

« Prévention, protection sociale et lutte contre les inégalités sont donc intimement liées ... et à la MSA nous y tenons ! »

Il ajoute que la lutte contre les inégalités par la prévention passe aussi par des leviers plus « économiques ». Et avec le réseau associatif MSA Services et PVS la MSA a un rôle capital à jouer.

Sur Alpes et Vaucluse, PAD (service à domicile), Laser (agence d'intérim) ou encore l'ACAF (lieu de formation professionnelle) sont des structures qui peuvent apporter des solutions. Les associations du Groupe MSA œuvrent de façon cohérente et coordonnée. Elles sont là pour permettre aux personnes dans la précarité ou en recherche de compétences de rentrer pleinement dans un parcours d'insertion par l'activité.

La prévention est essentielle quand on représente le collège des salariés.

Les salariés du régime agricole sont susceptibles d'être confrontés à toutes sortes de risques qui fragilisent leur santé et nuisent à leur bien-être au travail. Prévenir, anticiper,

éviter la survenance de ces risques, c'est lutter contre le mal à la racine. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit des troubles musculo squelettiques, des risques psychosociaux, de l'épuisement professionnel... Là aussi, la MSA assure une mission de prévention de la désinsertion professionnelle. Cela peut se concrétiser au travers de rencontres collectives ou individuelles, d'un travail de prévention des risques d'inaptitude, d'adaptation ou d'aménagement du poste de travail.... Voir dans les cas extrêmes d'inaptitude, d'un accompagnement des salariés par des équipes pluridisciplinaires (professionnels de la santé au travail, travailleurs sociaux, service de prévention des risques professionnels).

Il précise que les différentes projections et les témoignages qui vont être présentés illustrent la contribution de la MSA afin que la prévention des risques soit au cœur de la vie des entreprises.

D'abord, au sein des entreprises agricoles avec l'exemple des actions de conseils et de tests terrain qui permettent ensuite aux salariés de travailler dans de bonnes conditions.... Mais aussi les contrats de prévention, validés par le Comité de Protection Sociale des Salariés, et qui passent par un accompagnement technique, mais aussi un accompagnement financier.

Mais aussi, avec la détection et la prévention des situations de mal-être. Ces situations existent et ce serait une erreur que de les nier. L'important est de les identifier avant qu'elles ne dérapent et ne se transforment en burn-out, ou pire, donnent lieu à des gestes irréparables. En 2018, sur Alpes Vaucluse 94 personnes ont bénéficié d'un double dispositif : d'une part, l'organisation de groupes de parole, d'autre part, un dispositif d'aide au répit, dont 2 points sont à souligner :

- Ce dispositif d'abord ouvert aux exploitants a été étendu aux salariés.
- Pour prévenir efficacement les risques, l'implication de chacun d'entre nous est indispensable. Il rappelle que les élus de la MSA et les partenaires ont été invités à participer à deux journées de formation consacrées à la détection et la prévention du risque suicidaire : le 9 mai à Manosque et le 14 novembre à Avignon.

La prévention, c'est une orientation stratégique indispensable et indissociable des politiques sociales, des questions d'emploi, de santé et de bien-être. Elle ne saurait être vécue comme une contrainte en entreprise ou un vœux pieu au quotidien. Les risques existent, ils sont réels et, la plupart du temps, les causes sont connues, mais les conséquences mal mesurées. Il serait irresponsable de ne pas prendre la peine de renforcer encore l'implication collective dans ce travail de prévention que poursuit la MSA car chacun est acteur de premier niveau de la prévention ; et en mesure d'agir en informant et en sensibilisant ses proches, ses aînés, les plus jeunes, les plus fragiles, sur l'importance de s'inscrire dans ces dispositifs préventifs. Cette Assemblée générale est un moment privilégié pour porter ce message.

Chaque élu a une place privilégiée pour agir sur la prévention au cœur de son territoire (en exemple, le travail fait avec les partenaires MSA via l'ASEPT : l'Association pour la Santé, l'Education et la Prévention sur les Territoires, au sujet des actions de prévention menées dans le cadre du bien-vieillir).

M. MAZET salue le travail des élus, l'implication des partenaires et le professionnalisme des salariés de la MSA pour leur contribution à faire vivre la prévention et, plus largement, la protection sociale.

Il rappelle que les adhérents ont besoin des élus et qu'ils sont présents malgré les nombreuses contraintes qui s'imposent. Il est confiant car il sait que le régime agricole repose sur des élus, des salariés de la MSA et des personnalités qui ont toujours à cœur

d'innover, de rénover sans cesse la protection sociale et de faire vivre la prévention au cœur des territoires.

Il exprime un remerciement confraternel qu'il adresse, à chacun et aussi à la Présidente, à ses collègues délégués et administrateurs, ainsi qu'aux salariés et à l'équipe de Direction de la MSA Alpes-Vaucluse.

Il termine par un mot particulier à l'attention d'Anne-Laure TORRESIN. Il témoigne que ces quatre années lui ont suffi pour apprécier son état d'esprit et son professionnalisme, son implication qui aura permis de faire encore progresser la MSA, son engagement dans un dialogue social franc et constructif avec les salariés de la caisse. Il conclue en s'adressant à Anne-Laure TORRESIN « *4 ans c'est peu mais suffisant aussi pour déjà vous regretter. Merci* ».

V - LA PREVENTION AU CŒUR DES TERRITOIRES

L'Assemblée Générale se poursuit par une interview de Mme BARTHEE-BARJOT, administratrice MSA Alpes-Vaucluse par Mme Nadine COURSIN, Directrice Adjointe sur la prévention au cœur des territoires : le diagnostic territorial.

Mme COURSIN : Pourriez-vous nous résumer ce qu'est le diagnostic territorial ?

Mme BARTHEE-BARJOT : le diagnostic territorial fait par la MSA est un travail d'analyse approfondi que nous avons choisi de mener sur le territoire de Sault parce qu'il a été observé que les habitants de cette zone avaient peu recours aux professionnels de santé. Pourtant, l'état de santé n'est pas meilleur qu'ailleurs, au contraire, il est apparu que le taux de mortalité avait tendance à s'accroître dans ce secteur. L'objectif du diagnostic MSA est de creuser, d'approfondir, de chercher à comprendre pourquoi on constate un tel phénomène afin d'apporter des solutions personnalisées et locales.

Lors des rencontres au sein de l'ARC MSA entre administrateurs, nous avons cherché à identifier un territoire fragile sur lequel faire porter un diagnostic. Un territoire où cela pourrait être utile pour la population. Le choix s'est porté sur le pays de Sault.

Comme bien d'autres territoires malheureusement, Sault et les environs souffrent d'un manque de professionnels de santé : les médecins, dentistes, kiné, orthophonistes partent en retraite, leurs successeurs ne font que passer, nous n'arrivons pas à les garder. Or, la présence de professionnels de santé implantés localement est essentielle car nous sommes éloignés des villes de taille moyenne comme Carpentras, Apt et bien souvent nous n'avons aucun médecin de garde disponible. Ce déficit en professionnels de santé a poussé la mairie à faire de la publicité afin d'en trouver certains qui veulent bien s'installer.

Dans ce contexte qui est mouvant, incertain, inconfortable voire dangereux pour la population, nous rencontrons des difficultés pour lutter contre cette désertification médicale et de fait, il est difficile d'établir une vraie coordination de l'offre de soin. Or, cette situation dure depuis maintenant bientôt 10 ans, alors je me suis saisie de l'opportunité que pouvait représenter le diagnostic territorial de la MSA.

Le but du diagnostic a été de mettre à plat tous les sujets qui nous préoccupaient et de préparer un plan d'actions qui réponde vraiment aux enjeux de santé publique locaux.

Mme COURSIN : comment se déroule un tel diagnostic ?

Mme BARTHEE-BARJOT : d'abord, une étude quantitative menée par l'ARS a identifié le territoire de Sault comme étant fragile parce qu'il se caractérise par un faible nombre de professionnels de santé par habitant et un taux de mortalité important.

Ensuite, la MSA a conduit une enquête de terrain pour vraiment mesurer de façon objective ce que vivent les habitants, mais aussi percevoir de façon plus subtile, ce qu'ils ressentent, ce qu'ils pensent de la médecine, du fait de se soigner. Pour cela, le chargé d'étude est parti à la rencontre des élus de la MSA, des populations du coin, ainsi que des professionnels de santé.

Ce diagnostic de la MSA a permis de mettre en lumière quelles étaient les difficultés de coordination auxquelles nous étions confrontés.

Une de ces difficultés est que le diagnostic ARS était limité à la région PACA. Or, le pays de Sault est plus proche de la Drôme que des villes moyennes du Vaucluse. L'étude de la MSA tient compte des bassins de vie, et pas des frontières administratives et correspond mieux à notre situation géographique et permet de répondre davantage à nos besoins.

Mme COURSIN : **quelle a été votre implication dans la conduite de ce diagnostic ?**

Mme BARTHEE-BARJOT : d'abord, il s'agissait d'une démarche participative. Un diagnostic profond et réel ne saurait être mené sans la participation et le consentement des personnes concernées. C'est pourquoi, habitante de Sault et élue de la commune, j'ai appuyé la démarche initiée par la MSA. Pour ceci, j'ai utilisé mes deux casquettes et j'ai agi comme relais entre la mairie et la MSA. J'ai informé les élus municipaux, porté la démarche auprès du maire et ai insisté pour qu'elle se concrétise car il me semblait indispensable de chercher des solutions. J'ai porté le diagnostic pour que les habitants y souscrivent et y participent.

Ensuite, je pense que c'est mon rôle d'élue MSA que de favoriser le développement de tels projets. Donc, j'ai facilité les liens entre le personnel MSA qui venait sur le terrain et la municipalité. J'ai fait en sorte que la personne en charge du diagnostic puisse rencontrer les habitants et les professionnels de santé afin de mener un travail approfondi. J'ai eu à cœur de lui préparer le terrain en parlant autour de moi du projet et en l'expliquant à mes collègues élus MSA du territoire. On va dire que je lui ai un peu ouvert la voie à Sault puis je l'ai aiguillé vers les personnes qui étaient susceptibles de l'intéresser. Je pense que j'ai aidé le diagnostiqueur à rencontrer un panel représentatif de la population locale dans de bonnes conditions. Le but pour moi était d'être un vrai relais car je connais les personnes du plateau de Sault et de ses environs. C'est parce que je suis élue et issue du monde rural qui me pousse à m'impliquer sur ces sujets.

Mme COURSIN : **vous avez des exemples concrets pour illustrer votre action en tant qu'élue MSA sur ce sujet ?**

Mme BARTHEE-BARJOT : C'est simple et très concret. Il s'agit par exemple de réserver une salle et de convenir d'une date quand il a fallu mener un entretien collectif avec différentes personnes. Quand le diagnostiqueur de la MSA risquait d'essuyer des refus d'entretiens, comme je suis du pays, j'ai contacté avant les personnes que je connaissais pour qu'elles comprennent quel enjeu il y avait pour notre territoire.

Mme COURSIN : **est-ce que vous estimez que votre position d'élue MSA vous a apporté quelque chose ?**

Mme BARTHEE-BARJOT : être élue municipale m'a permis de réserver plus facilement des salles auprès de la mairie ou de faire connaître la démarche auprès du maire pour qu'il y souscrive. Mais c'est surtout en tant qu'élue de la MSA que j'ai pu avoir une réelle légitimité

pour rencontrer les populations et promouvoir le diagnostic. Il faut noter que ce maillage territorial d'élus MSA est précieux dans ce genre de situations car les élus MSA agissent là-aussi comme des relais qui aident à faire connaître la démarche. Le fait qu'ils soient bien répartis entre les différents hameaux à Sault et aux alentours et qu'ils soient clairement identifiés nous aide beaucoup. Je tiens d'ailleurs à les remercier chaleureusement pour leur participation.

Mme COURSIN : aujourd'hui, où en êtes-vous ? A quelle étape se situe le diagnostic ?

Mme BARTHEE-BARJOT : le diagnostic est terminé, le travail a été rondement mené par les équipes de la MSA qui ont labouré le terrain et ont pu produire des analyses pertinentes. Les résultats ont été présentés lors d'une première réunion publique le 27 février. Cette restitution s'est faite en présence des habitants, de professionnels de santé, d'élus municipaux du plateau de Sault et des environs et d'un élu départemental. Tous ceux qui étaient présents ont ceci en commun qu'ils se préoccupent de la question de la santé et de la prévention. Je pense que le résultat de cette première étape est encourageant. Tant sur la démarche que sur le diagnostic en lui-même, il s'agit d'une réussite qui doit nous inciter à continuer.

Mme COURSIN : quelle est la prochaine étape ? Et vous personnellement qu'allez-vous faire ?

Mme BARTHEE-BARJOT : maintenant il reste à construire un plan d'action local qui s'appuie sur les résultats mis en évidence par le diagnostic. Là, je ne vais pas m'impliquer directement car ce n'est pas mon métier, mais je vais rester en appui pour aider la MSA. Je vais agir comme un relais, une facilitatrice.

Un des axes du plan d'actions devrait normalement tourner autour de la coordination : il faut faire en sorte que les professionnels de santé du territoire se coordonnent de façon efficace et fluide. Cette préoccupation de la coordination entre professionnels de santé est une priorité forte qui est au cœur des dispositions prévues par la loi "Ma Santé 2022". Cette loi prévoit de replacer le patient au cœur du dispositif de soin. La pratique coordonnée de la médecine est un des leviers pour y parvenir. Il s'agit de privilégier le patient de sorte que la médecine s'adapte à ses contraintes et pas l'inverse.

Vivant sur des territoires souvent isolés, nous n'avons pas la même façon de fonctionner que les populations qui vivent dans des milieux davantage urbanisés. Nous n'avons pas les mêmes réflexes en termes de soin : par exemple, nous avons tendance à attendre plutôt qu'à nous déplacer pour nous soigner. Ces habitudes rurales nous différencient.

En parallèle, je pense qu'il faudra continuer à mener des actions de prévention sur le territoire de Sault afin de sensibiliser encore la population au fait de ne jamais négliger sa santé. Pour que ce plan d'action aboutisse, à un moment ou à un autre, nous aurons besoin de l'implication de l'ensemble des professionnels de santé, des partenaires institutionnels - l'ARS, la MSA, la CPAM - mais aussi des élus MSA présents sur le territoire.

VI - LA PREVENTION AU CŒUR DE LA RELATION AVEC LES ENTREPRISES

La projection d'un film qui présente le travail fait par la MSA avec le GAEC de l'Etoile du Berger vient illustrer la prévention dans les relations de la MSA avec les entreprises.

Dans une première partie Mme Annie ROSSI, Présidente de Comité de Protection Sociale des Salariés présente les contrats de prévention.

Elle définit les contrats de prévention comme un outil qui permet de faire de la prévention directement au cœur du terrain par une association entre salariés et employeurs vers une amélioration des postes des salariés qui apporte également un bénéfice à l'exploitation.

Ils associent employeurs et salariés dans une même lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, par des améliorations des postes de travail et par des formations.

Ces contrats se concrétisent par une aide technique et financière de la MSA.

Le choix des exploitations concernées relève d'un travail d'équipe qui associe les compétences techniques des agents de prévention et l'arbitrage du Comité de Protection Sociale des Salariés. Après avis favorable du Comité, la signature du contrat de prévention est soumise à validation du Conseil d'Administration.

En conclusion de son intervention, Mme ROSSI remercie les agents du service Prévention des Risques Professionnels pour leur implication et leur professionnalisme.

La projection se poursuit par le témoignage, de M. Michel PELESTOR du GAEC de l'Etoile du Berger, exploitation sur la commune de Puimoisson département des Alpes-de-Haute-Provence, avec un premier exemple qui est la création et l'installation d'un chalet autonome (eau portale et énergie solaire) transportable par camion. L'idée étant de mettre l'hébergement du salarié au plus près des troupeaux, pour palier à la prédation du loup dans le respect de la qualité de vie du salarié.

Un deuxième exemple consiste en la création d'une machine pour la contention des ovins. La MSA est intervenue à la phase de prototype de l'outil par une étude qui a abouti à des préconisations de sécurité, telles que, entre autres, l'arrêt d'urgence de l'outil. Ces dernières ont semblé, au départ, comme des contraintes mais au final se sont avérées indispensables à l'usage.

Le GAEC s'est fixé pour responsabilité de faire évoluer les caractéristiques de « l'ouvrier agricole ». Le métier ne pouvait s'adresser qu'à des hommes forts qui, avec le temps développaient tous les mêmes pathologies, liées aux manipulations des ovins d'un poids moyen de 50 à 60 kilogrammes. L'utilisation de cette machine permet de supprimer les discriminations et d'ouvrir la profession à tout profil de salarié agricole. Elle permet de concilier le bien être animal, la productivité et la qualité de travail. Cette innovation s'illustre par l'embauche d'une jeune ouvrière agricole sur cette exploitation.

VII - LA PREVENTION AU CŒUR DE LA RELATION PARTENARIALE

Au titre de l'ASEPT, Mme Sophie de NICOLAÏ, Directrice Déléguée de la CARSAT Sud Est et M. Christophe VAILLE, Directeur Adjoint de la MSA Alpes-Vaucluse présentent la prévention dans un environnement partenarial en s'appuyant sur une projection.

M. VAILLE introduit le sujet en précisant que la prévention santé est une des préoccupations des caisses de retraite, notamment face au vieillissement de la population qui constitue un enjeu de société et une priorité des politiques publiques. A ce titre, les organismes sont engagés depuis de nombreuses années dans cette perspective et notamment les CARSAT et les MSA.

Il invite Mme DE NICOLAÏ à rappeler l'historique des relations inter-régimes qui permettent de placer la prévention au cœur de la relation partenariat.

Mme Sophie de NICOLAÏ, en première intention, félicite le Régime Agricole pour son agilité, ses actions innovantes notamment en matière de bien vieillir, qui sont venues irriguer les réflexions nationales et particulièrement celles du régime général. Elle pense que c'est un trait de caractère Régime Agricole de maintenir une démocratie sociale et que le Régime Général a au moins ces éléments là à prendre en modèle.

L'engagement des caisses de retraite sur le bien vieillir a démarré en 2011 avec une première convention nationale de partenariat.

Dans le cadre de la concertation relative à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les caisses de retraites ont souhaité réaffirmer leur volonté d'inscrire la préservation de l'autonomie au cœur des politiques publiques et de développer une culture active de la prévention.

Elles ont ainsi signé, début 2014, une convention pour une offre commune inter régimes de prévention et de préservation de l'autonomie avec pour slogan "pour bien vieillir, les caisses de retraite s'engagent".

Cette convention prévoit le renforcement des synergies et actions autour de 3 champs d'intervention :

- ✓ conseils et informations pour bien vivre sa retraite,
- ✓ programme d'actions et d'ateliers collectifs de prévention,
- ✓ actions individuelles pour les retraités les plus fragiles notamment en sortie d'hospitalisation, et pour le maintien à domicile.

Au niveau régional, il a été décidé de favoriser le partenariat en permettant aux caisses d'intégrer les associations créées par les MSA : les ASEPT.

M. VAILLE précise qu'en région PACA, l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) a été créée en juin 2012 par les 2 MSA. Conformément aux orientations nationales, elle s'est notamment élargie aux RSI et à la CARSAT dès 2014.

Cette association a pour vocation la promotion de la santé sur 2 volets :

- ✓ le dépistage des cancers,
- ✓ le bien vieillir.

Les actions proposées prennent différentes formes autour de conférences-débat, ciné-santé, théâtre-forum et principalement d'ateliers collectifs réunissant de 10 à 15 participants de tous régimes et sur un territoire défini.

Depuis 2015, on constate une forte augmentation du nombre de ces actions. En 2018, pour la thématique du Bien vieillir, 506 actions, dont 111 sur le territoire Alpes Vaucluse, regroupant plus de 1 500 participants, ont été recensées en région PACA.

On mesure ainsi, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre des actions de 2017 à 2018, l'impact de l'activité de l'ASEPT et de sa couverture géographique et thématique.

Mme DE NICOLAÏ ajoute que tous les territoires, urbains comme ruraux, sont concernés par nos actions avec des thématiques variées allant du numérique au forum, à l'habitat, la sécurité routière, la mémoire ou la nutrition...

Ces ateliers s'inscrivent dans une logique de parcours permettant également de favoriser la lutte contre l'isolement social et l'adoption de bons réflexes de prévention.

Grâce à l'analyse des questionnaires remplis par les participants, il est constaté que la majorité d'entre eux a moins de 75 ans et adopte suite aux ateliers, des comportements plus favorables à la préservation de leur capital santé.

L'ensemble de ce programme a été mené à bien grâce au soutien financier des 2 principaux partenaires financeurs de la politique de prévention, à savoir l'ARS et les départements dans le cadre des conférences des financeurs qui mobilisent de nouveaux crédits depuis 2016.

Pour poursuivre et amplifier le déploiement des actions au plus près des besoins des personnes et des territoires, il a été créé une plateforme numérique qui va très prochainement être ouverte. Sur ce site, les visiteurs pourront consulter les différents ateliers et conférences prévus et surtout s'inscrire, sachant que toutes nos actions sont gratuites et ouvertes à tous les seniors.

Par ailleurs, il est prévu un élargissement des thématiques avec prochainement un atelier sur le sommeil, ainsi que la nouvelle offre qui s'adresse aux nouveaux retraités. D'autres projets doivent permettre de compléter la gamme de nos ateliers pour prendre en compte tous les besoins sur la prévention.

Cette présentation démontre que l'action de prévention est riche et variée. Le débat actuel sur la concertation Grand âge et autonomie doit conforter et amplifier la place de la prévention, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour les caisses de retraite et les partenariats de territoire.

VIII – RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La Présidente relate la présentation originale sur la forme et très complète sur le fond de l'activité globale de notre MSA par la Directrice Générale et invite ceux qui le souhaitent à se reporter au rapport d'activité qui a été distribué en complément.

A l'approche de cette fin de mandat durant lequel elle a occupé des fonctions de Présidente de la MSA Alpes-Vaucluse et d'administratrice centrale, elle souhaite faire le bilan de sa mandature.

Elle rappelle quelles sont les convictions qui l'ont poussée à se présenter au poste de Présidente de la MSA Alpes-Vaucluse. Issue du monde agricole, petite fille et fille d'agriculteurs et cheffe d'exploitation agricole, elle cultive la cerise et la vigne depuis 3 générations.

Elle affirme que l'agriculture est une composante essentielle de notre histoire et est persuadée que son avenir constitue un enjeu stratégique : d'environnement, d'alimentation, de gastronomie, de culture, de tourisme, de paysage ou encore de protection sociale, l'agriculture demeure incontournable.

En 1999, elle a choisi de devenir administratrice de la MSA Alpes-Vaucluse. La protection sociale agricole a besoin de ses élus pour être attentifs au sort de leurs collègues et de leurs proches agriculteurs et salariés agricoles et parce que la MSA, constitue un héritage qui doit être porté avec dignité et responsabilité.

Elle croit en l'entraide et la solidarité et elle est soucieuse de porter cette vision de terrain.

Animée par le souhait de donner un écho national à son implication locale, elle a rejoint le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale aux côtés du Président Pascal CORMERY qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui.

C'est grâce à la mobilisation des élus de la CCMSA et de la profession que le Régime Agricole a obtenu des avancées majeures, notamment l'alignement du congé maternité pour les agricultrices sur la durée du régime général, l'obtention de l'indemnité journalière pour les exploitants et leurs familles, la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation à carrière complète à 75 % du Smic, aussi, le maintien de l'exonération de cotisations sur les travailleurs occasionnels ou les demandeurs d'emplois. Ces avancées sont notables et il faut veiller à ce qu'elles soient maintenues.

Il faut également rester vigilants sur la réforme à venir des retraites pour que les évolutions permettent plus d'équité au niveau des pensions et préservent notre guichet unique.

Elle affirme que présider la MSA Alpes-Vaucluse est une source de fierté et qu'elle en mesure toute sa responsabilité. Elle remercie de l'épauler dans ses fonctions le 1er Vice-Président, M. Jean-Michel MAZET, les présidentes et présidents ainsi que des membres des comités.

Elle remercie la Direction et l'ensemble du personnel de la MSA Alpes-Vaucluse de traduire par leur travail quotidien les orientations prises par le Conseil d'Administration.

Elle rappelle que la MSA est le régime social qui fait de la proximité un principe d'action et de l'ancrage territorial une réalité. Cela se traduit par la présence dans 48 Maisons de Service Au Public – MSAP – implantées sur les trois départements 04, 05 et 84. Ces MSAP sont des lieux d'accueil en proximité, implantés dans les villages. Si le responsable de la MSAP rencontre des difficultés sur un point technique, s'il ne parvient pas à répondre complètement aux questions que lui pose un adhérent, ce dernier peut alors solliciter un rendez-vous avec un conseiller MSA.

Cette stratégie consistant à favoriser l'implantation territoriale se traduit aussi par des projets immobiliers d'envergure. Ainsi, fin 2018 la MSA Alpes-Vaucluse a ouvert une nouvelle agence d'accueil à Orange. En 2019, elle conduit une réflexion pour en ouvrir une supplémentaire à Carpentras. Dans ces lieux, les adhérents sont reçus sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi.

Ces agences abritent des salariés de la MSA dont la diversité des activités reflète la richesse du guichet unique :

- des agents d'accueil ;
- des conseillers en prévention sont là pour accompagner les chefs d'entreprise dans l'aménagement de leur environnement de travail ;

- des professionnels de santé assurent les consultations et le suivi médical;
- des agents de développement social et local vont à la rencontre des adhérents et des familles confrontés à des difficultés ;
- des conseillers en protection sociale interviennent pour s'assurer que l'adhérent bénéficie effectivement de l'ensemble des droits sociaux auxquels il peut prétendre.

Ancrer la MSA dans les territoires n'empêche pas le développement des outils numériques. La MSA Alpes-Vaucluse essaie de concilier les rapports humains avec le progrès technique. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle propose à ses adhérents de prendre rendez-vous par internet avec des conseillers. Avec le rendez-vous, l'adhérent connaît à l'avance l'endroit où il doit se rendre, quels sont les documents qu'il doit apporter et sous quel délai.

A l'heure où l'on entend parler d'érosion des institutions, de perte de légitimité, de sens et de repère votre rôle d'élus est plus que jamais indispensable. Les élus sont démocratiquement élus au suffrage universel direct. Si vous êtes invités à participer à cette Assemblée Générale, c'est parce que vous avez été identifiés, reconnus et consacrés par l'expression des adhérents.

Cette légitimité doit bien évidemment être source de fierté, mais ne doit pas pour autant occulter les responsabilités. Elle engage le Conseil d'administration vis-à-vis des élus et des adhérents.

Cette Institution est donc fondée sur une assise démocratique qui est unique en son genre dans le monde de la Sécurité Sociale. Vous êtes indispensables sur les territoires car vous êtes au contact direct des adhérents auxquels vous pouvez apporter des réponses, relayer l'information dispensée par la MSA sur l'existence d'une prestation ou d'un dispositif social, et orienter l'adhérent vers le bon interlocuteur au sein de la MSA. Vous pouvez aider votre collègue à prendre rendez-vous ou l'inciter à utiliser un service en ligne. A chaque adhérent, la MSA offre une réponse personnalisée.

La Présidente rappelle que chaque élu est clairement identifié dans son rôle de représentant de la MSA sur son bassin de vie et qu'il est appelé à être en contact avec des parlementaires politiques locaux, des maires, des conseillers départementaux, des députés, etc. afin de témoigner et d'éveiller les consciences politiques au sujet des enjeux de la ruralité.

Elle poursuit avec les perspectives qu'elle envisage pour la MSA. Elle souhaite que le taux de participation soit élevé pour les élections MSA 2020. La mobilisation des électeurs et des élus devra être forte pour affirmer la légitimité de l'existence du régime agricole.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un régime de protection sociale professionnel. Dissocier la MSA de sa dimension professionnelle, c'est-à-dire renoncer à la composante agricole du régime reviendrait à détruire ce qui fait l'identité de cette Institution et à priver toute une partie de la population de l'accompagnement social dont elle a besoin.

Etre élu de la MSA c'est enrichir sa vie sociale et son réseau professionnel, c'est bénéficier de formations et de connaissances spécifiques sur le fonctionnement des prestations et des cotisations et c'est aussi pouvoir fédérer les acteurs locaux et associatifs autour de soi afin de porter des projets locaux, c'est enfin s'inscrire dans un réseau solidaire et efficace pour faire changer les choses.

Elle pense plus particulièrement au projet stratégique MSA 2025. C'est une démarche qui a pour ambition d'ancre encore davantage le régime agricole de protection sociale

professionnel dans l'avenir. Ce projet MSA 2025 est partagé à l'échelle nationale et le Conseil d'Administration de la MSA Alpes-Vaucluse y a contribué. Pour préparer efficacement les évolutions à venir, il s'appuie sur les trois bases qui constituent les fondations de la MSA :

- D'abord, l'organisation en guichet unique qui est une spécificité remarquable du régime agricole ;
- Ensuite, la préoccupation de la performance des MSA dans la gestion des prestations ;
- Enfin, le réseau des élus et collaborateurs qui, par leur présence active, occupent le terrain agricole et social.

Le projet MSA 2025 a défini 5 axes qui doivent permettre à la MSA d'affirmer sa légitimité et son existence.

Elle s'adresse à Mme Anne-Laure TORRESIN et lui témoigne le plaisir qu'elle a eu à collaborer avec elle et sa fierté de la qualité du travail accompli ensemble. Elle ajoute avoir apprécié la Directrice générale mais aussi la personne avec qui elle a pu échanger, construire et mener à bien de beaux projets et qu'elle ne doute pas que son énergie et son professionnalisme seront autant appréciés à Paris qu'ils l'ont été durant ces années à la tête de la MSA Alpes-Vaucluse.

Elle remercie :

- M. Jean-Michel MAZET, 1er Vice-Président pour la qualité et l'efficacité de leur collaboration,
- Dominique FIESCHI, Président de la MSA de la Corse et Antoine PASTORELLI, Président de la MSA Provence Azur, ainsi que leurs Directeurs pour leur étroite collaboration qui a permis aux mutualisations de proximité d'aboutir dans de bonnes conditions,
- les administrateurs pour leur sens de l'engagement et leur participation active aux commissions,
- les membres des comités départementaux et tous, élus, pour leurs actions et leur dévouement,
- la Direction et le personnel de la MSA qui œuvrent quotidiennement à ce que les résultats soient à la hauteur des attentes,
- les partenaires, sans lesquels l'action de la MSA n'aurait pas de sens : les organisations professionnelles agricoles ainsi que la profession dans son ensemble, les organismes de sécurité sociale, les Préfectures, les Directions Départementales des Territoires, les Conseils départementaux, la Région et l'ensemble des collectivités locales ...

Elle rappelle une dernière fois « ***c'est à nous tous, élus de la MSA de porter les valeurs du mutualisme autour de nous afin que la population agricole se mobilise activement et participe massivement aux élections à venir*** ».

IX – QUESTION DES DELEGUES

Mme TORRESIN donne lecture et apporte les réponses aux nombreuses questions reçues.

Question posée par Monsieur VERNET Bernard, 1er collègue, département Alpes-de-Haute-Provence: « ***Suite au projet de réforme du régime retraite porté par le gouvernement, toutes les évolutions de notre régime agricole ont été stoppées malgré***

l'urgence. Quelles sont les perspectives, les ambitions et l'état des discussions menées par notre caisse centrale pour améliorer le niveau des retraites des exploitants et de leurs conjoints ? »

Mme TORRESIN indique qu'il y a une autre question sur le sujet des retraites pour une réponse groupée.

Question posée par Monsieur FABRE Raymond, 1er collègue, département Alpes-de-Haute-Provence : « *Quand toucherons-nous une retraite décente et correcte ? Réponse : Jamais, D'accord je n'ai pas été PDG de Renault, ni d'Airbus, ni de la SNCF, EDF, mais tout de même c'est une honte. Que sortira-t-il du grand débat ? Réponse : pas grand-chose sinon rien. »*

Mme TORRESIN précise restituer la question in extenso pour ne pas trahir les propos de Monsieur FABRE. Elle ne peut donner que quelques éléments de réponse puisque sur les non salariés agricole l'évolution majeure a été de porter le montant des pensions sur 3 années successives à 75 % du SMIC pour une carrière complète. Cela a concerné en Alpes-Vaucluse, à peu près 5 000 exploitants. Des discussions sont en cours et le conseil central a pris un certain nombre de résolutions pour faire évoluer positivement la question des retraites et améliorer le niveau des pensions. Elle précise que le président CORMERY reviendra sur le sujet.

Question posée par Monsieur GUIEU André, 1er collègue, département Alpes-de-Haute-Provence : « *Au sujet du prélèvement à la source, grosse surprise sur nos retraites, comment faites vous pour calculer l'impôt que l'on vous doit ? Y aurait-il un ajustement en fin d'année ? »*

Mme TORRESIN répond qu'en effet, depuis le 01/01/19, les retraites ou les revenus de remplacement comme les indemnités journalières sont versées par la MSA, mais sont soumises au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. L'impôt est payé au moment où le revenu est perçu. Cela a démarré au 1er janvier même pour les pensions qui étaient afférentes au mois de décembre. L'administration fiscale transmet, par le flux, à la MSA le taux de prélèvement que l'on doit appliquer sur le paiement des retraites ou des indemnités journalières. Cette information est appliquée de manière mécanique sans avoir de possibilité de la modifier. Les adhérents qui ont une question ou une contestation sur le taux doivent s'adresser à l'administration fiscale. Ensuite, l'administration fiscale fera une autre information par flux, à la MSA, qui lui permettra de rectifier le montant. Une régularisation peut intervenir, en fin d'année, mais là aussi elle sera gérée par l'administration fiscale qui fera passer les données à appliquer.

Question posée par Madame CAIZERGUE Annie, 2ème collègue, département Vaucluse : « *Je souhaite vivement que l'homéopathie continue à être remboursée ainsi que les produits naturels afin de ne pas être empoisonnée par les lobbies pharmaceutiques. L'ostéopathie devrait également être remboursée ce qui éviterait des traitements longs et onéreux et souvent sans résultat.*

Mme TORRESIN répond que l'homéopathie est, aujourd'hui, prise en charge à hauteur de 30 % par l'assurance maladie parce qu'elle est considérée comme ayant un service médical rendu modéré, c'est-à-dire insuffisant au regard de certains médecins et scientifiques. Pour autant, la loi de financement de la sécurité sociale de 2019 prévoit qu'un décret viendra préciser les règles de prise en charge sur l'homéopathie, donc il pourrait y avoir des évolutions. Il appartient à la Haute Autorité de Santé, qui est une autorité nationale, saisie par le Ministère de la Santé, de rendre son verdict sur la pertinence ou pas, du remboursement des médicaments homéopathique dans l'hexagone. Pour autant les organismes complémentaires, peuvent prendre en charge le complément c'est-à-dire les 70 % non remboursés. L'ostéopathie est une approche thérapeutique non conventionnelle, elle

n'est donc pas prise en charge par l'assurance maladie. Là aussi, il peut y avoir une prise en charge mais qui se fait uniquement au niveau des complémentaires.

Question posée par Monsieur IMBERT Olivier, 1er collègue, département Alpes-de-Haute-Provence : *« Je regrette l'évolution qui fait que tout transite par des mails à la place des courriers postaux. Vu ma difficulté en ce qui concerne l'informatique j'ai beaucoup de mal à m'informer, à monter des dossiers et à prendre des renseignements » et « Pourquoi mes cotisations MSA ont augmenté entre 2017 et 2018 ? »*

Mme TORRESIN précise que pour la partie individuelle, nous prendrons contact avec M. IMBERT afin de lui expliquer la situation. Concernant la question des envois de mails et postaux, elle rappelle qu'en 2018, 780 000 courriers ont été expédiés, même si la tendance est à la réduction. Les envois de mails augmentent (65 000) cependant ils représentent 15 fois moins d'envois que les courriers. L'adhérent peut faire le choix sur le site internet d'envoi papier ou d'envoi mail. La MSA essaye de privilégier l'envoi mail pour une raison assez pragmatique qui est de faire des économies de gestion pour mener à bien des projets tels que l'agence d'Orange, par exemple, qui permet de garder une proximité importante sur le territoire, avec l'accueil téléphonique et puis les rendez-vous qui se développent de plus en plus.

Question posée par Monsieur DENIER Georges, 1er collègue, département Alpes-de-Haute-Provence : *« Pourquoi l'attestation de paiement des cotisations demandée chaque année par la DDT est difficile à accéder sur le site internet ? »*

Mme TORRESIN répond que certes il a un chemin d'accès qui existe avec la liste des attestations disponibles en passant par l'espace privé, toutefois, depuis plusieurs mois l'accès à cette attestation ne fonctionne pas. Aujourd'hui, la seule solution est de la demander par mail ou par téléphone au service de la caisse qui la transmettra. Elle espère que ce dysfonctionnement sera rapidement réglé.

Question posée par Monsieur COLOMBET Serge, 2ème collègue, département Hautes-Alpes : *« On doit conserver des interlocuteurs humains en chair et en os et compétents pour les adhérents. »*

Mme TORRESIN rappelle la réalisation de l'agence d'Orange, en collaboration avec la CPAM et salue le directeur de la CPAM de Vaucluse, M. Dominique LÉTOCARD, présent. Elle indique qu'un projet de modernisation de l'accueil à Gap est en cours, ainsi qu'un autre projet sur Carpentras. Le développement des MSAP avec un label MSA, est en cours, c'est-à-dire d'implanter, sur le territoire des MSAP by MSA, là aussi en inter régime pour un meilleur niveau de réponse. C'est un nouveau projet de l'Institution dans lequel la MSA Alpes-Vaucluse se lance fortement.

Question posée par Monsieur DOCHE Gilles, 1er collègue, département Vaucluse : *« Il y a de gros problèmes avec TESA +, les exploitations qui ont des CDD tout au long de l'année devraient pouvoir utiliser l'ancien TESA beaucoup plus fiable et simple d'utilisation. Le choix du TESA + ou de l'ancien TESA devrait être possible ce qui n'est pas possible quand on est passé au TESA+. »*

Mme TORRESIN répond qu'effectivement la MSA a choisi de mettre à disposition des employeurs de main-d'œuvre un outil gratuit qui permet de répondre aux obligations de la DSN. Avec le déploiement de la DSN des obligations nouvelles incombent aux employeurs et ce logiciel gratuit c'est le TESA + qui évite l'acquisition d'un logiciel de paie. Pour autant, dans la mesure où il doit être interfacé avec la DSN, cela nécessite de saisir dans cet outil beaucoup plus d'informations que celles qui étaient contenues antérieurement dans l'ancien TESA, à défaut de quoi l'outil ne fonctionne pas. La MSA Alpes-Vaucluse a eu de grosses difficultés avec cet outil et a mis en place un accompagnement très fort des employeurs. Un employeur pratiquant aujourd'hui le TESA+ est considéré comme étant à la DSN comme s'il utilisait un logiciel de paie. Or, le retour vers l'appel chiffré lorsqu'il est passé à la DSN n'est

plus possible ; donc pas de retour possible du TESA + vers le TESA simplifié. Par ailleurs, le maintien du TESA simplifié est annoncé comme provisoire, la pérennité de ce service en ligne n'est donc pas assurée.

La Présidente donne ensuite la parole à la salle :

Question posée par Madame SCHNEIDER Nathalie, 1er collègue, département Vaucluse : « *Je souhaite rebondir sur le nouveau TESA, je sais qu'il y a énormément de problèmes de gestion pour rentrer toutes ces données et tout ça. Je n'ai jamais reçu mes factures de cotisations sociales avec le nouveau TESA, j'ai envoyé plusieurs mails et on me dit que ça dépend du niveau parisien et qu'on a tellement d'autres problèmes à gérer que c'est secondaire. J'ai payé mes cotisations parce que je savais qu'il y avait des délais mais je ne reçois pas tous les mois. Ce sont des gens que j'ai employés en mai/juin de l'année dernière ça va faire un an... je n'ai pas de justificatifs comptables, j'ai les bulletins de salaire, mais si un jour quelqu'un s'en occupe ça serait bien.* »

Mme TORRESIN répond que ce problème est considéré par les équipes et des recherches en cours pour sa résolution. La plupart des dysfonctionnements ont été réglés, toutefois, encore quelques situations ne parviennent pas à être débloquées sur la dimension technique de l'outil informatique national. Des solutions palliatives sont apportées en attendant une réponse définitive.

Madame DECORY Christiane, 2ème collègue, département Alpes-de-Haute-Provence : Actuellement, sur le département des Alpes de Haute Provence, Monsieur Franck POUILLY, Directeur de la majorité des hôpitaux bas-alpins, a fusionné les hôpitaux de Manosque, Forcalquier et Banon. Banon va devenir un EPHAD qui aura une soixantaine de lits mais sans aucun personnel soignant la nuit. Sur Manosque, il n'y aura jamais de service de réanimation. La Mairie de Banon a passé ce contrat avec Monsieur POUILLY sans en informer la population. Mme DECORY grâce à son mandat MSA a pu informer tous les maires de la communauté de communes en expliquant la situation, Mme DECORY, avec d'autres citoyens, a créé un collectif de défense de l'hôpital de Banon. Le collectif a interpellé Madame FONTAINE DOMAIZEL, Députée des Alpes-de-Haute-Provence en présence la Directrice de l'ARS, Madame HUBERT sur le problème. A ce jour, le collectif attend une réponse du Directeur Général de l'ARS PACA. Mme DECORY lance un appel à tous les délégués qui sont présents dans la salle et qui souhaitent que le service public puisse continuer, à rejoindre le collectif.

Mme DECORY est applaudie pour cette intervention.

Monsieur DAUMAS Gérard, 1er collègue département Alpes-de-Haute-Provence et Président d'Agribio 04 : agriculteur bio depuis 32 ans, il intervient sur la dangerosité et la prévention vis-à-vis des produits chimiques utilisés en agriculture. Il souligne qu'elle doit aussi s'adresser aux produits phytosanitaires bio qui peuvent être tout aussi dangereux. Il affirme, s'appuyant sur plusieurs exemples, que certaines pratiques culturales permettent de lutter contre les maladies ou les ravageurs dans un parfait respect des cultures, des sols et de la qualité de l'eau. Une autre expérimentation encourageante, en cours, s'oriente vers une serre bioclimatique qui ne consomme aucune énergie. Il cotise 700 € par an pour la certification. Il ajoute que l'agriculture biologique ne peut se développer qu'au travers de la volonté des jeunes motivés. Dans notre région, 65 % des installations, depuis 2 ans, se font en bio. Il s'inquiète des conséquences des épandages de boues d'épuration à des doses massives sur des terrains sur la qualité de l'eau. Il regrette que la MSA ne s'implique pas davantage dans ce domaine car l'agriculture biologique c'est d'abord la prévention des maladies. Il pense que nous sommes aux prémices de l'agriculture agro écologique, et espère que la MSA va réagir rapidement et aider les exploitants à

développer une agriculture qui sera plus compatible avec la santé des agriculteurs et des consommateurs.

M CORMERY répond que ces problématiques incombent à plusieurs organismes. Deux aspects se démarquent d'une part, la prévention de la santé liée à la mécanisation si on désherbe moins chimiquement, la MSA apporte son aide à travers des AFSA. ; d'autre part, l'épandage des boues. Il s'agit d'un problème collectif. La MSA en assume une part en tant qu'organisme de protection sociale. Sur l'aspect prévention, elle peut aussi apporter une expertise mais M. CORMERY pense que les Chambres d'Agriculture, les conseils départementaux, les conseils régionaux, les services environnement de l'Etat doivent avoir une réflexion sur le sujet. Il ajoute qu'il ne faut pas fustiger les systèmes, ils sont complémentaires et il pense que globalement l'agriculture a fait de gros efforts ces 10 dernières années. Avec le temps, la recherche et le développement, la société arrivera à proposer des alternatives sans doute moins polluantes. Ce qui concerne la MSA, organisme de protection sociale, c'est de préserver la santé des exploitants et des salariés, y compris en agriculture biologique.

X – PRISE DE PAROLE DES PERSONNALITES DU MONDE AGRICOLE

Monsieur André BERNARD, Président de la Chambre d'Agriculture PACA :

M. BERNARD félicite Mme TORRESIN pour sa gestion de la caisse et espère qu'il aura le plaisir de la croiser à Paris.

Il souhaite faire un parallèle entre le réseau des Chambres Régionale d'Agriculture et le réseau de la MSA. Les deux institutions sont régies par des élections au suffrage universel à épisodes réguliers : 6 ans, 5 ans et le hasard du calendrier fait que les prochaines élections, théoriquement, seront la même année : 2025. Les deux organismes sont au service de tous les agriculteurs sur tous les territoires quelles que soient les productions et quelles que soient les filières. Il félicite la MSA pour son implantation au plus profond des territoires. Il indique que les Chambres d'Agriculture doivent évoluer pour être en capacité d'être en interface des régions mais surtout de rester présents sur le terrain parce qu'effectivement les paysans sont au plus profond des campagnes et il faut aller au plus proche d'eux.

En ce qui concerne l'avenir, les Chambres d'Agriculture ont une mission d'accompagner l'installation en partenariat avec la Chambre Régionale afin d'installer le maximum de jeunes en toutes cultures et sur tout type de production mais avec le maximum de capacités d'affronter la dure vie d'une exploitation agricole. Il faut que l'Etat et les collectivités accompagnent les installations à partir du moment où il y a une viabilité économique.

La MSA est présente quand il y a des problèmes. Elle distribue autant d'argent aux agriculteurs que ce qu'en distribue l'Etat. Les aides PAC dans la région sont à peine supérieures au montant des exonérations. Si demain, les exonérations de cotisations sociales sont supprimées, ce sera la mort d'une grosse partie de l'agriculture de la région. Il regrette que Mme la Députée soit partie.

Il s'exprime ensuite sur le sujet du loup en affirmant qu'il y a une aberration économique. La prédation est le fait de certaines personnes qui veulent voir le loup mais qui ne le voient pas, par contre les agriculteurs en subissent les conséquences. Mais pire encore, presque 10 % du budget de la PAC va servir à financer la prédation du loup. C'est un scandale.

Sur le sujet des produits phytosanitaires, les Chambres d'Agriculture sont engagées avec les instituts techniques pour faire diminuer l'usage des produits impactant, les phytosanitaires, les engrais. Nous devons à tout prix réussir ce challenge, d'être capable de produire plus,

mieux, en impactant moins demain. Tout cela fera appel à de la recherche, à de l'expérimentation. S'adressant à Monsieur le représentant de l'Etat, il lui demande de faire remonter que les contributions du Compte d'Affectation Spécial au Développement Agricole et Rural (CASDAR) et de l'Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers fermiers des Hauts-de-France (ARVD) pour qu'elles reviennent là où elles sont nécessaires pour conduire des expérimentations, aussi bien en agriculture biologique qu'en conventionnelle et répondre au défi du marché. Des pans de l'agriculture disparaissent parce que certains prennent des décisions sans en avoir mesuré les conséquences.

Intervention de M. Michel FINE, délégué 2ème collège, département des Alpes-de-Haute-Provence, canton de Digne Est et 1er Vice-Président d'Honneur de la MSA Alpes-Vaucluse, au titre des salariés :

M. FINE rappelle que, de longue date, les salariés et les non-salariés ne font qu'un au sein du régime MSA et que cela se vérifie encore plus en Alpes-Vaucluse où l'intérêt commun, les valeurs du mutualisme, la solidarité font partie des principes fondamentaux de son engagement au service des adhérents pour leur garantir un service de qualité et de proximité.

Le projet stratégique MSA 2025 définit les axes de travail qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour y parvenir. L'enjeu, une nouvelle fois, est de taille : développer l'activité de la MSA, améliorer son fonctionnement pour être en phase avec les autres acteurs de la protection sociale et conserver ce régime, sa gouvernance et ses actions sur les territoires.

Dans cet objectif, la MSA a des atouts à faire valoir : son mode de gouvernance, le guichet unique, les offres de services et son ancrage territorial, mais aussi et surtout, un personnel motivé et habitué à gérer ce type de défi depuis quelques années.

Ce projet doit être l'opportunité pour la MSA de renforcer son ancrage avec, entre autres, l'élargissement de son champ d'affiliation potentiel mais aussi le développement des services par exemple la Gestion pour compte de tiers (GPCD). Plus que tout, ce projet doit prendre en compte la protection des salariés, MSA notamment, en termes d'emploi. Quel que soit le plan mis en œuvre, il ne doit surtout pas anticiper la suppression de postes, au bénéfice d'une rentabilité supposée.

Les mutualisations semblent plutôt réussies en Alpes-Vaucluse ! D'une part, parce que les spécificités locales pour définir le niveau de mutualisation ont été prises en compte. D'autres part, grâce à un travail approfondi d'analyse et de compréhension mutuelle entre les équipes de direction et les élus qui ont piloté et suivi l'avancement du projet. Mais aussi grâce à un engagement fort de l'ensemble des salariés qui ont dû changer de métier et s'adapter.

Aujourd'hui, l'ensemble des sites de production a pu être maintenu, une limite est atteinte. Pour l'avenir il est impératif de se protéger d'une trop grande centralisation car la MSA irait à l'encontre de son rôle et de sa présence au service de la ruralité.

Il intervient ensuite sur la reconnaissance des 1ers Vice-Présidents au niveau de la gouvernance. Il se félicite que depuis 2003 le poste de 1er Vice-président soit maintenant reconnu par tous et indique qu'il reste aujourd'hui un dernier pas à franchir en ajoutant au bas des communications de la Caisse le nom et le titre du 1er Vice-Président à l'instar de ceux de la Présidente et de la Directrice Générale.

Il félicite enfin Mme TORRESIN pour sa récente promotion à la CCMSA.

Monsieur Jean-Paul COMTE, Président de la FRSEA et FDSEA des Alpes-de-Haute-Provence représentant M. Frédéric ESMIOL, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et M. Gilles CHOCHÉYRAS, Président de l'UMG MUTUALIA :

M. COMTE est heureux de revoir M. MURE, Président d'Honneur de la MSA Alpes-Vaucluse. Il se remémore la solidarité qu'il a reçue de sa part ainsi que de celle du Conseil d'Administration quand il a traversé des moments difficiles.

Il félicite Mme TORRESIN pour sa rapide adaptation lors de sa prise de poste et confirme qu'elle a été à la hauteur de M. PELLISSIER. Il ne regrette pas qu'elle ait été nommée à Paris car il sait que la MSA Alpes-Vaucluse trouvera un nouveau Directeur ou Directrice de valeur et que ce sera un avantage de l'avoir à la Caisse Centrale MSA pour essayer d'accélérer les dossiers qui peuvent parfois traîner.

Il représente aujourd'hui M. ESMIOL et confirme qu'il est totalement en phase avec les syndicats des Chambres d'Agriculture. Il précise qu'il représente également M. CHOCHÉYRAS, Président de l'UMG MUTUALIA. Il félicite les responsables de la MSA Alpes-Vaucluse qui ont bien géré la mise en place de MUTUALIA. Il est fier que le Régime Agricole ait été reconnu être mieux géré, sur certains aspects, que le régime général et il milite pour la préservation de notre régime.

M. COMTE met ensuite sa casquette de Président de la FRSEA et se félicite de leur victoire aux élections des Chambres en PACA et en Corse. Il espère que ce sera la même chose pour les élections MSA.

Le Régime Agricole est important car la MSA suit ses adhérents tout au long de leur vie au niveau de la santé mais aussi des imprévus de la vie. Il souligne également l'importance du rôle de la Commission de Recours Amiable qui permet de mettre en place des échéanciers et des remises de pénalités, ce qui ne serait pas possible dans le régime général.

Il pense que M. le Président de la République a pris conscience que c'est le tissu social qui fait vivre le territoire et que la vie agricole amène le tourisme en France.

M. COMTE aborde le sujet des phytosanitaires. D'un côté, plus de 40 molécules ont été interdites au fil des années aux agriculteurs Français, et d'un autre côté, la France importe des fruits et légumes qui ont été cultivés dans des pays avec des restrictions différentes. Il regrette que les contrôles effectués sur les dossiers PAC ne soient pas plutôt consacrés à analyser les produits qui entrent dans le pays.

Concernant l'installation, il est en colère que les jeunes agriculteurs fraîchement installés soient contraints de rembourser leur DJA aussitôt qu'ils parviennent à avoir une croissance.

Il soulève le problème du nouveau TESA qui demande une connexion internet haut débit pour être utilisé ce qui ne le rend pas accessible sur tout le territoire.

Il souhaiterait que les contrats MUTUALIA des non agricoles qui sont traités en dehors des Alpes et y soient traités.

Concernant le loup, M. COMTE regrette l'importance donnée par les médias aux groupes de protection du loup. Il ne peut pas accepter qu'un procès d'intentions soit fait à des agriculteurs qui travaillent dur dans l'élevage.

Au sujet des retraites, il aimerait qu'elles augmentent à 85 % du SMIC. Il fait référence au budget alloué aux dégâts causés par les loups et qui pourrait servir d'apport à celui

nécessaire pour les retraites. Les chiens Patou ne suffisent pas à faire reculer le loup puisqu'on compte 1 000 attaques sur l'année. Il conclut en constatant que le pastoralisme et le loup ne sont pas compatibles. Les éleveurs ne sont pas récompensés des efforts qu'ils fournissent dans leur profession quand on vient leur donner les leçons d'écologie.

XI – PRISE DE PAROLE DU REPRESENTANT DE L'ETAT

Intervention de M. Eric DALUZ – Représentant de la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence, représentant l'Etat :

M. DALUZ remercie l'assemblée pour l'accueil et excuse M. le Préfet qui est retenu par d'autres obligations. Il anticipe son intervention car il doit quitter les travaux de l'assemblée pour d'autres engagements.

Il explique qu'il est sur le département depuis peu en tant que Directeur Départemental des Territoires Adjoint aux Alpes-de-Haute-Provence et qu'il vient du domaine de la planification et de l'urbanisme. Il découvre le monde agricole et comprend mieux l'importance et les enjeux du monde agricole dans ce département rural. Sur le territoire, on compte plus de 2 000 exploitations suivies par la DDT, la chambre d'agriculture et les représentants de la profession agricole.

Sur les Alpes-de-Haute-Provence, il y a plus de 190 000 hectares de surface agricole utile, c'est-à-dire un tiers du département. Le sujet de l'artificialisation des sols est très important à traiter et il sera un jour dans la loi foncière agricole. Dans ce département, il note une forte diversité des activités agricoles avec les céréales, les lavandins, les vergers et le pastoralisme. Il note également une forte activité agroalimentaire avec plus de 110 établissements. Il a pu voir que l'activité agricole est une véritable activité économique qui participe à l'entretien du territoire, de l'environnement et des paysages avec un impact important sur le tourisme.

M. DALUZ expose les différents types d'accompagnements de l'Etat auprès du monde agricole. Il découvre aujourd'hui l'importance de la collaboration forte avec la Mutualité Sociale Agricole sur des sujets qui préoccupent, au quotidien, les agriculteurs.

La DDT intervient dans un premier temps au niveau de la PAC avec des aides et subventions pour près de 60 millions d'euros qui ont pour but de faire perdurer l'activité. Il confirme que l'installation des jeunes agriculteurs est un sujet sur lequel il faut s'investir en accompagnant et en orientant vers des politiques de cultures plus respectueuses de l'environnement. Il revient sur les propos de M COMTE en indiquant que les remboursements des DJA sont soumis à des normes européennes auxquelles on ne peut pas déroger.

Il aborde l'accompagnement de la DDT dans le cadre de l'élaboration des règlements d'urbanisme puisqu'un équilibre est recherché pour permettre à la collectivité de se développer avec une urbanisation respectueuse du foncier agricole.

Des actions sont menées également sur les ressources en eau, suite au réchauffement climatique, pour trouver d'autres solutions afin de permettre aux agriculteurs de développer leurs cultures.

M. DALUZ revient sur le sujet des logements insalubres en précisant que des aides sont mises en place pour aider les agriculteurs qui ont besoin d'améliorer leur logement, et il sollicite la MSA pour travailler avec eux sur ce sujet.

Il évoque le pastoralisme qui est une activité importante sur les Alpes-de-Haute-Provence et indique que M. le Préfet s'implique personnellement sur le sujet qu'il sait être un enjeu fort sur le département. Dans l'attente du nouveau plan loup, les deux politiques publiques qui sont la protection de l'espèce du loup et l'aide au pastoralisme tentent d'être conciliées.

Il annonce que M. le Président de la République a annoncé lors de sa visite à Gréoux-les-Bains que le quota de prélèvement de 10 % allait passer à 17 % pour aider le pastoralisme à se développer. Le département des Alpes-de-Haute-Provence est particulièrement touché car près de 190 communes sont victimes de la prédation.

M. DALUZ termine son discours sur l'accompagnement de l'Etat auprès du monde agricole en relevant que la MSA s'investit sur des thèmes tels que la solidarité, l'isolement social, l'entraide, la protection sociale et que dans ce cadre elle est au plus près du monde agricole. Il pense que la DDT et la MSA travailleront ensemble dans l'avenir notamment sur la question des logements insalubres. Il constate que la MSA a une organisation bien adaptée au territoire et qui favorise le relationnel avec les agriculteurs. Elle a une implantation bien répartie avec ses 48 MSAP qui permet d'aider le monde agricole au quotidien.

Il conclut en comparant la MSA à une cellule d'écoute sur le territoire. Il appuie sur tout l'intérêt que nous avons à travailler encore plus ensemble pour pouvoir aider au mieux le monde agricole à notre niveau à se développer pour un avenir durable.

XII - PRISE DE PAROLE DE M. PASCAL CORMERY, PRESIDENT DE LA CCMSA

M. CORMERY est heureux d'accueillir Mme TORRESIN à la CCMSA. Il précise qu'il est important de ramener au national des personnes du terrain qui ont été au plus proche des problématiques des ressortissants agricoles.

Il revient rapidement sur le nouveau plan loup auquel la MSA a été associée ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Les choses avancent.

Il précise que l'agriculture, avec l'agroalimentaire, est la première activité économique en France en termes de valeur et d'export. La preuve en est que le secteur agricole a des organisations spécifiques et qu'il y aurait lieu de s'inquiéter si un jour elles n'existaient plus. Le but est de maintenir le nombre d'agriculteurs et de ressortissants.

M. CORMERY aborde ensuite le sujet des retraites. Il expose plusieurs exemples pour démontrer que le montant moyen perçu à la retraite est toujours bien supérieur aux cotisations versées par les assurés au cours de leur carrière. Le système est efficace bien que le montant de certaines retraites soit encore trop bas. Il avertit que si nous arrivons à des retraites plus hautes, les cotisations le seront, en conséquence, aussi.

Il convient que malgré quelques imperfections, le système de protection sociale Français est très performant. L'assurance maladie, notamment, a évolué en faveur des jeunes agricultrices concernant la prise en charge du congé maternité.

Il rappelle que le paiement des pénalités de retard est une obligation légale. Il ajoute que la prise en charge des cotisations sociales pour les exploitants n'est pas une aide économique lors d'une crise. La MSA, organisme de protection sociale, par l'intermédiaire de ses conseils d'administration, a pour but d'aider les familles prioritaires en répartissant les enveloppes d'aides le plus équitablement possible.

Il explique que la LURA simplifie la procédure de liquidation des retraites pour les salariés agricoles puisque c'est le dernier régime qui prend en charge la liquidation.

M. CORMERY est d'accord sur le fait que sur les départements où il y a beaucoup de production fruitière et donc de main-d'œuvre, les TODE (Travailleurs Occasionnels, Demandeurs d'Emploi) sont importants. La MSA, les Chambres d'Agriculture, les syndicats, etc. travaillent sur la loi de finances afin de conserver ces TODE.

Il revient sur la DSN. Le problème vient du fait que le législateur change les réglementations si rapidement que les outils informatiques ne suivent pas le rythme. Les éditeurs de logiciels ne sont pas à jour ce qui fausse les calculs de DSN. Il ajoute, que chacun a sa part de responsabilité sur ce problème. Il faut malgré tout être optimiste car, depuis fin 2018, on voit une véritable amélioration bien qu'il faille régler l'antériorité. De ce fait, certains employeurs ont reçu début janvier 2019 un rappel de cotisations pour l'année 2017.

Il fait un point sur l'accompagnement de crises. Tous les ans, il y a une enveloppe de 30 millions d'euros à répartir entre les 35 caisses. La cellule d'accompagnement Agri'écoute est également importante car elle reçoit beaucoup d'appels. Des personnes spécialisées telles que des psychologues, sont disponibles pour répondre et orienter les adhérents. Il ajoute qu'il doit y avoir une vigilance particulière envers les salariés agricoles. Ils sont aussi impactés lorsque l'exploitation est en difficulté.

M. CORMERY aborde le sujet des « gilets jaunes ». Il pense que le Président MACRON a fait une erreur en considérant que les start up suffiraient à gérer le pays. Il a oublié que les corps intermédiaires que nous représentons créent la cohésion sociale. Les revendications du début de mouvement concernaient directement la MSA, car elles pointaient :

- L'éloignement des services médicaux : l'objectif de la MSA, c'est la mise en place des maisons pluridisciplinaire pour aider les professionnels de santé à se mettre en place. Sur les 680 en France, la MSA a aidé à en mettre en place 200.
- Le coût de transports. Il y a une volonté des politiques de tout centraliser mais pour apporter un service à la population il faut rester en proximité. Même avec les notions de dématérialisation, la numérisation il faut y avoir accès. Il y a de nombreux endroits y compris en France où il n'y a pas d'accès à internet. Le plan du gouvernement « l'action publique 2022 » consiste à dire il faut dématérialiser les documents publics. Comment faire quand il n'y a pas d'accès à internet ?
- Il sort tous les ans 100 000 personnes du système scolaire Français qui ne savent pas écrire. Ces gens-là qui peuvent être salariés demain, il faut avoir malgré tout des organisations qui les accompagnent pour pouvoir répondre à leurs besoins.

La MSA a un intérêt important à se positionner.

M. CORMERY souhaite que le guichet unique soit valorisé : nous accueillons le régime général dans nos agences. Il pense que la MSA et le Régime Général ont des actions complémentaires à mener.

D'autres points sont aussi à valoriser tels que la téléassistance, l'ASEPT, le portage de repas, les micros crèches...

Il revient sur la réforme des retraites, la CCMSA travaille pour atteindre 85 % du SMIC. Le Président MACRON a annoncé 1 000 € pour tous les retraités mais il convient de rester prudents tant que le financement n'a pas été trouvé. L'aspect du nombre de points sur la carrière amènera à son allongement car pour les personnes qui font des études et commencent à travailler à 25 ans il faudra ajouter 43 ans de cotisations pour une retraite à

taux plein. La notion de « petite retraite » n'est pas finie et il faut amener les jeunes à avoir une réflexion globale sur ce sujet même s'il leur paraît encore lointain.

La réforme du vieillissement est également d'actualité. M. CORMERY se demande s'il y aura un opérateur unique ou un système unique avec plusieurs opérateurs. La volonté de l'Etat semble être de regrouper les différents opérateurs.

Il fait un point sur le plan stratégique. Il expose les 5 axes travaillés par les 35 caisses. La MSA doit avoir une vision de l'avenir pour pouvoir présenter et négocier la COG en sa faveur. L'objectif sera, l'année prochaine, de définir quels sont les besoins humains pour ensuite définir le budget de fonctionnement puis le budget global.

Les 5 axes sont donc les suivants :

- La garantie de la performance aux ressortissants. Par exemple, amener toutes les caisses à avoir un délai acceptable de traitement des dossiers.
- Le développement des activités en partenariat.
- L'accompagnement des délégués sur la formation. Il explique qu'une réflexion est en cours sur le fait de former les délégués sur un domaine qui les intéresse comme par exemple : la santé, la famille, la retraite, la SST...
- La productivité : pour cela, du personnel doit être dédié à recevoir du public sur les territoires ruraux.
- La participation au plan stratégique des 16 000 salariés de l'Institution.

M. CORMERY termine son intervention avec un mot sur les élections. Il faut que nous soyons convaincus et convaincants. Ce système est une force pour la profession et le taux de participation devra être important. Il faut faire valider l'intérêt pour la profession d'avoir des organisations fortes. L'objectif serait de rajeunir l'assemblée et de faire comprendre la notion d'engagement aux jeunes agriculteurs. Les jeunes sont bien formés techniquement mais il leur manque une vision humaine de la société.

Il compte sur le plus grand nombre et sur leur engagement pour les prochaines élections.

XIII – PRISE DE PAROLE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Intervention de Mme Suzanne BOUCHET, Présidente de la Commission Solidarité, Handicap, du Conseil Départemental de Vaucluse, représentant M. Maurice CHABERT, Président du Conseil Départemental de Vaucluse et M. Christian MOUNIER, Président de la Commission agriculture, eau et environnement :

Mme BOUCHET est honorée de clôturer la manifestation et est très attachée au monde agricole.

Elle rappelle le thème de l'Assemblée Générale qui est la prévention et indique que sur le département du Vaucluse il y a 5 700 exploitations. La MSA et le Conseil Départemental ont mis en place un partenariat qui permet une collaboration étroite sur le territoire.

La prévention du vieillissement est un axe majeur sur lequel les interventions doivent être accentuées. Le nombre de personnes âgées en France ne cesse d'augmenter mais l'espérance de vie en bonne santé reste médiocre.

Le maintien à domicile est la solution privilégiée pour la majorité des personnes et des moyens doivent être mis en place pour respecter ce choix.

Elle préside la conférence des financeurs de Vaucluse et précise qu'il ne s'agit pas uniquement de mener des actions de prévention en faveur de la perte d'autonomie mais également d'envisager la prévention tout au long de la vie avec des dépistages, des vaccinations, des bilans réguliers...

La prévention des risques professionnels améliore la qualité de vie au travail, évite les mises en invalidité, réduit l'absentéisme et permet de vieillir en bonne santé.

Tout cela nécessite donc une forte coopération entre les financeurs et les opérateurs pour agir auprès des publics les plus fragiles et les plus en précarité. Il faut être performant sur la communication afin de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Mme BOUCHET conclut en souhaitant bonne route à Mme TORRESIN avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à travailler et elle remercie l'assemblée.

XIV – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

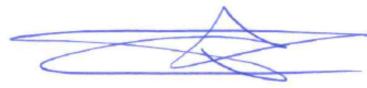
L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Mme SALIGNON, remercie les délégués pour la qualité du travail accompli et déclare l'Assemblée Générale close à 13 heures.

La Présidente,



Marie-Claude SALIGNON

La Secrétaire,



Anne-Laure TORRESIN